



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE SAMU-URGENCES DE FRANCE

16 janvier 2012

Nous, membres du Conseil d'Administration de Samu-Urgences de France, prenons acte de l'annonce d'une plainte qui serait déposée devant la juridiction ordinaire par l'association SOS Médecins à l'encontre du Docteur Marc Giroud, Président de notre syndicat.

L'enquête d'opinion, diligentée par Samu-Urgences de France auprès des responsables des Samu, portait sur les relations de leur service avec SOS Médecins dans le but d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et de proposer des voies d'amélioration. Les résultats montrent, entre autres, que seuls 7 Samu (14%) sont totalement satisfaits de leur fonctionnement avec SOS et que 45% d'entre eux rencontrent des difficultés pour garantir une réponse dans tous les cas, y compris pour les patients socialement défavorisés.

Si rapporter, à l'occasion d'une réunion professionnelle, les résultats d'une enquête réalisée auprès de 94 Samu relève d'une mise en cause devant le Conseil National de l'Ordre des Médecins, nous demandons tous à être, comme notre Confrère et Président, le Docteur Marc Giroud, déférés individuellement devant la juridiction ordinaire et nous nous réservons la possibilité de poursuivre à notre tour, pour plainte abusive, l'association SOS Médecins, à l'issue de la procédure engagée par elle.

**Dr F. Berthier, Dr C. Bertrand, Dr K. Boudenia, Dr F. Braun, Dr F. Brod, Pr P. Carli, Dr J.F Cibien, Pr J.E de La Coussaye, Dr A. Facon, Pr M. Freysz, Dr C. Lapandry, Dr E. Lecarpentier, Dr G. Leclercq, Dr R. Loyant, Pr B. Nemitz, Pr D. Pateron, Pr P. Petit, Pr P.M Roy, Dr A. Ricard-Hibon, Pr B. Riou, Dr L. Soulat, Dr K. Tazarourte**